www.ville-chambly.fr

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2010

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010.
- Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- **ADMINISTRATION GENERALE**

  RAPPORT N° 1 : Rapport annuel 2009 sur le service public de l'assainissement (SIAPBE)

  RAPPORT N° 2 : Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Pays de Thelle

- **RESSOURCES HUMAINES**

  RAPPORT N° 3 : Etudes surveillées – Fixation des conditions de recrutement et de rémunération des vacataires

- **FINANCES ET PATRIMOINE**

  RAPPORT N° 4 : Budget principal 2010 - Décision modificative n° 1

  RAPPORT N° 5 : Demande de Dotation Globale d'Equipement pour les courts de tennis extérieurs

  RAPPORT N° 6 : Déclassement du domaine public communal et cession de logements rue Conti

- **MARCHES PUBLICS ET AMENAGEMENT DE LA VILLE**

  RAPPORT N° 7 : Aménagement du carrefour Vauquelin

  1. Lancement de la consultation
  2. Signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Oise

  RAPPORT N°8 : Extension du réseau de fibre optique – Attribution du marché

  RAPPORT N°9 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Autorisation de déposer une CDAC – Lot n° 1

- Information au Conseil municipal : Adhésion de la ville à la campagne de la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés « Porteurs d'Eau »

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N°SG-DM-2010-66 portant passation d'un marché pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipement individuel de protection pour le centre technique municipal, la police municipale et les agents de service – lot n° 5 « Vêtements de travail et accessoires pour la Police Municipale » avec la société Promo Collectivité domiciliée, 72, avenue Paul Vaillant Couturier- 95140 GARGES LES GONESSE pour un montant de : Minimum : 500,00 € HT / Maximum : 3.000,00 € HT

N° SG-DM-2010-67 portant passation d'un marché de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la ZAC de la porte sud de l'Oise avec la société ELYFEC, 24 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris, pour un montant de : 7.032,48 € TTC.

N°SG-DM-2010-68 portant passation d'un marché pour la fourniture, l'enlèvement, le transport de sable blanc, ainsi que la location de structures gonflables pour la réalisation d'une animation estivale sur le thème de la plage.
Lot n°1 : « fourniture de sable blanc » avec la société Silices pour tous domiciliée, 13, rue de la Bute aux Cailles 75013 PARIS pour un montant de :11.421,18 € TTC.
Lot n°2 : « enlèvement et transport du sable » avec la société ITF sise 1, boulevard de l'Oise 95030 CERGY-PONTOISE, pour un maximum de 500 tonnes
Lot n°3 : « location de structures gonflables » avec la société *Au pays des kangourous* sise Z.A les Marceaux allée Jean Chaptal 78710 ROSNY SUR SEINE, pour un montant de 9.218,77 € TTC.

N°SG-DM-2010-69 portant passation d'un marché pour la surveillance et le gardiennage de divers lieux publics lors de manifestations avec la société Sécuritik domiciliée, 36, rue Aristide Briand – Centre des Entreprises Buhl – 60100 CREIL pour un montant de : Minimum : 6.000,00€ HT / Maximum : 30.000,00 € HT.

N° SG-DM-2010-70 annule et remplace la décision municipale n° SG-DM-2009-152 portant passation d'un contrat FAST pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité avec CDC FAST 195 BOULEVARD SAINT GERMAIN 75007 PARIS. Le coût de la prestation est de 1 196.00 € TTC.

N° SG-DM-2010-71 portant passation d'une convention de formation obligatoire avec le CNFPT 16, square Friant Les Quatre Chênes 80011 AMIENS CEDEX. Le coût de cette prestation est de 500.00 € TTC.

N° SG-DM-2010-72 portant passation d'un contrat de vente avec la compagnie du THEATRE A SORNETTES (3 RUE DEVERIA 75020 PARIS) pour quatre représentations d'un spectacle. Le coût de ces prestations est de 1 950,00 €.

N° SG-DM-2010-73 portant passation du contrat de maintenance technique et d'assistance fonctionnelle de site intranet avec la société OPERATIONNELLE (37 RUE D'AMSTERDAM 75008 PARIS). Le coût annuel de cette prestation est de : 1 524.00 € HT.

N° SG-DM-2010-74 Reconduction du contrat concernant l'acquisition de fournitures scolaires avec PIQUANT BUROTIC 36 AVENUE SALVADOR ALLENDE BP 40533 60005 BEAUVAIS.

N° SG-DM-2010-75 Reconduction du contrat concernant l'acquisition de fournitures scolaires avec la société CUFAY 19 RUE DU MOULIN QUIGNON 80100 ABBEVILLE.

N° SG-DM-2010-76 Reconduction du contrat concernant l'acquisition de fournitures scolaires avec la société CUFAY 19 RUE DU MOULIN QUIGNON 80100 ABBEVILLE.

N° SG-DM-2010-77 Reconduction du contrat concernant l'acquisition de fournitures scolaires avec la société N.L.U. RUE DE ROME ZA DES MACHERINS 89470 MONETEAU :

N° SG-DM-2010-78 portant passation d'un contrat « AFFRANCHIGO LIBERTE » avec LA POSTE (26 RUE JULES LEFEBVRE - 80075 AMIENS CEDEX 1) pour une tarification de 7 € HT de prise en charge par dépôt et tarif à l'envoi selon la grille tarifaire en vigueur.

N° SG-DM-2010-79 portant passation d'un contrat de prestation de service pour une projection de film avec l'association REC REPORTAGE ET CINEMA 1 PLACE YOURI GAGARINE BP 90042 95340 PERSAN. Le coût de cette prestation est de 1 990,00 €.

N° SG-DM-2010-80 portant reconduction du contrat concernant le désherbage de la voirie et divers lieux publics avec la société LOISELEUR. Ce contrat a pour objet le Désherbage de la ville, du 15/06/2010 au 14/06/2011 et est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2010-81 portant renouvellement des droits d'accès *insito* avec la société FINANCE ACTIVE (46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES - 75002 PARIS) dans les mêmes conditions que les contrats initiaux.

N° SG-DM-2010-82 portant passation d'un contrat pour un spectacle de rue, le 8 octobre 2010, avec l'association « DE BOUCHE A OREILLE » (1 RUE DE CREPY - 60800 FEIGNEUX). Le coût de cette prestation est de 500 €.

N° SG-DM-2010-83 portant passation d'un contrat pour un spectacle intitulé « balade buissonnière » le 10 octobre 2010 avec l'association « DE BOUCHE A OREILLE » (1 RUE DE CREPY - 60800 FEIGNEUX). Le coût de cette prestation est de 850 €.

N° SG-DM-2010-84 portant passation d'un contrat de cession des droits d'exploitation les 9 et 10 octobre d'un spectacle intitulé « L'A-parenthèse... les poètes chuchotent »avec la Compagnie COMPAGNIE MAP (3 RUE DE L'ECRITURE - 49100 ANGERS). Le coût de cette prestation est de 2 990 €.

N°SG-DM-2010-085 portant passation d'un marché pour l'acquisition de matériel avec la société Matagrif (Clos du Moulin -77165 SAINT SOUPPLETS) pour des montants de :

- ✓ Montant de l'acquisition de la tondeuse autoportée : 31.150,53 € TTC
- ✓ Montant de la reprise de la tondeuse de marque « Kubota » : 7.230,53 € TTC
- ✓ Montant total (montant de l'acquisition – montant de la reprise) : 23.920,00 € TTC
- ✓ Montant de la reprise de la tondeuse de marque « Kubota » : 7.230,53 € TTC
- ✓ Montant total (montant de l'acquisition – montant de la reprise) : 23.920,00 € TTC

N° SG-DM-2010-86 portant passation d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle intitulé « LES BALLES POPULAIRES » le dimanche 10 octobre 2010 à 16h00 au parc Chantemesse.avec l'EURL LES PETITS PAPIERS 28 RUE HENRI AVRIL 22000 SAINT BRIEUC. Le coût de cette prestation est de 679.42 € TTC.

N° SG-DM-2010-87 portant passation d'un contrat avec l'association « LES MOTS TISSES » (33 RUE VICTOR HUGO 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE. Ce contrat a pour objet un spectacle intitulé « Kan ya ma kan...il était une fois », le dimanche 10 octobre 2010 à 16h00. Le coût de cette prestation est de 615 € TTC.

N° SG-DM-2010-088 portant passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité de la verrière du gymnase Raymond Joly et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec le groupement Cottrel Macary, mandataire, le BET ACSP et le cabinet Massot, domiciliée 46 rue des Archives 75004 Paris. L'avenant n'a pas d'incidence financière.

N° SG-DM-2010-89 portant passation d'un contrat de location d'un spectacle avec l'association « La Balade des Livres » COLISTORE 216 7 AVENUE JANVIER 35000 RENNES pour le mise en place d'un dispositif pour jeux d'écritures spontanées, le samedi 9 octobre 2010 à 9h00 à 14h00. Le coût de cette prestation est de 1 400 €.

N° SG-DM-2010-90 portant passation d'un contrat de cession d'un spectacle au centre de loisirs le 23 août 2010 à 10h00 avec l'association « DOCTEUR NOTE » (56 ALLEE DEBUSSY - 95620 PARMAIN). Le coût de cette prestation est de 150.00 € TTC.

N° SG-DM-2010-91 portant passation d'une convention avec l'association « PLANETE SCIENCES » 51 RUE SULLY 80000 AMIENS. Le coût total de cette prestation est de 1 000 € TTC.

N° SG-DM-2010-92 portant passation d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour une exposition à la bibliothèque 141 RUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 9. Le coût total de cette prestation est de 214.71 € TTC.

N° SG-DM-2010-93 portant passation d'un contrat de co-réalisation pour la représentation d'un spectacle avec LES TRETEAUX DE France (11 RUE YVON VILLARCEAU 75116 PARIS). La recette de la billetterie reviendra intégralement aux Tréteaux de France. La commune s'engage à compléter le montant de cette recette afin que le prestataire perçoive un minimum garanti de 11 741.50 € TTC, 45 % de ce montant étant pris en charge par le Conseil Général de l'Oise : soit 6.457,83 € à la charge de la Ville de Chambly.

N° SG-DM-2010-94 portant passation d'un contrat pour un concert avec le groupe « CARP'NO KILL95 » (199 RUE DU 11 NOVEMBRE 60230 CHAMBLY). Le coût de cette prestation est de 500,00 €.

N° SG-DM-2010-95 portant passation d'un contrat pour un concert avec le groupe « GARBA » (3 RUE DES ECOLES 89170 SAINT FARGEAU). Le coût de cette prestation est de 700,00 €.

N° SG-DM-2010-96 portant passation d'un contrat pour un concert avec le groupe « LA MAUVAISE FOI » pour un montant de 500,00 €

N° SG-DM-2010-97 portant passation d'un contrat pour un concert avec « L'HARMONIE DE CHAMBLY MOULIN NEUF » (8 SQUARE DU QUERCY 95820 BRUYERES SUR OISE). Le coût de cette prestation est de 480,00 €.

N° SG-DM-2010-098 portant passation d'un marché de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs en vue de l'aménagement du carrefour Vauquelin de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec le cabinet CS BTP 02, sis 5 bis, rue de la Selve BP01 02150 SISSONNE, pour un montant prévisionnel de : 2.571,40 € TTC.

N° SG-DM-2010-099 portant passation d'un marché pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipement individuel de protection pour le centre technique municipal, la police municipale et les agents de service avec la société OP Maintenance sise 9, rue du rapporteur ZI les Béthunes BP 470 95005 CERGY PONTOISE Cédex :

- ✓ Pour le lot n°1 : Equipement de protection individuel de visibilité pour le centre technique municipal Minimum : 3.500,00 € HT / Maximum : 7.000,00 € HT
- ✓ Pour le lot n°2 : Vêtement de travail, équipement chaussant et équipement de protection individuel pour le centre technique municipal Minimum : 5.500,00 € HT / Maximum : 12.000,00 € HT

- ✓ Pour le lot n°3 : Equipement de protection individuel pour le service des espaces verts du centre technique municipal Minimum : 1.000,00 € HT / Maximum : 3.000,00 € HT
- ✓ Pour le lot n°4 : Vêtements de travail et équipement chaussant pour les agents de service Minimum : 750,00 € HT / Maximum : 2.000,00 € HT.

N° SG-DM-2010-100 portant passation d'un contrat avec l'association « Ecrivains en Picardie » 15, rue de Péronne 80240 ROISEL représentée par M. Gilbert DESMEE. Le coût de cette prestation est de 435,00 € TTC.

N° SG-DM-2010-101 portant passation d'un contrat avec l'association « la Parentèle »96, rue Conti 60230 CHAMBLY représentée par Mme Laurence PIERRE. Le coût de cette prestation est de 200,00 € TTC (soit 50 % du montant total de la prestation).

N° SG-DM-2010-102 relative à la réalisation d'une esquisse d'une voie d'accès et d'une voie de sortie à l'aire d'accueil des gens du voyage avec SAEM (405, rue des Marchands 60230 CHAMBLY). Le coût de cette prestation est de 800,00 € HT, soit 956,80 € TTC.

N° SG-DM-2010-103 portant passation d'un marché pour la location longue durée d'un véhicule avec la société DIAC LOCATION, domiciliée 14 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Grand Cedex, pour une durée de 24 mois, portant sur un montant trimestriel de : 1.889,18 € TTC.

N° SG-DM-2010-104 portant passation d'un contrat de location pour un photocopieur couleur XEROX FINANCIAL SERVICES (120, avenue Charles de Gaulles 92200 NEUILLY-SUR-SEINE). Le coût de cette prestation est de 2.589,00 € HT, soit 3.096,44 € TTC par trimestre.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N° 1 : Rapport annuel 2009 sur le service public de l'assainissement (SIAPBE)

Rapporteur : Daniel BESSE

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, le rapport annuel 2009 du service public de l'assainissement est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs pour l'exercice 2009.

Pièce jointe : rapport SIAPBE 2009

RAPPORT N° 2 : Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Pays de Thelle

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle a fait parvenir à la commune de Chambly un rapport retraçant l'activité de l'établissement sur l'exercice 2009.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal.

Pièce jointe : rapport CCPT 2009

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 3 : Etudes surveillées – Fixation des conditions de recrutement et de rémunération des vacataires

Rapporteur : David LAZARUS

Les études surveillées sont traditionnellement assurées par les professeurs des écoles concernées par cette activité.

Afin de prévoir la possibilité que celle-ci puisse être assurée par d'autres personnes ayant les qualifications requises, il convient de fixer les conditions de recrutement et de rémunérations de ces agents qui seraient recrutés en qualité de vacataire :

- seuls les anciens professeurs pourraient être recrutés et dans la mesure où les besoins ne seraient pas satisfaits par les enseignants de l'école.
- la vacation d'étude surveillée (d'une durée d'1h30) serait rémunérée à hauteur de 22,97 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

FINANCES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 4 : Budget principal 2010 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux opérations budgétaires suivantes :

Ouvertures de crédits :

- *Crédits complémentaires relatifs aux travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  C/2313/251/950 : + 270 115,00 €

- *Prêt de la CAF de l'Oise pour le financement des travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  C/16812/01 : + 67 964,00 €

- *Subvention ADEME relative aux travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  C/1321/251/950 : + 40 212,00 €

- *Subvention Conseil Régional de Picardie relative aux travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  C/1322/251/950 : + 40 212,00 €

- *Subvention Europe (FEDER) relative aux travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  C/1327/251/950 : + 80 245,00 €

- *Subvention CAF de l'Oise relative aux travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  C/1321/251/950 : + 41 482,00 €

Virements de crédits :

- *Crédits relatifs au versement des subventions complémentaires aux coopératives scolaires votées lors du Conseil Municipal du 18 juin 2010 :*
  du c /6067/213: - 1 920,00 €
  au c /6574/ 213 : + 1 920,00 €

- *Imputation des crédits relatifs aux travaux de rénovation de la verrière du gymnase Raymond Joly au chapitre 23 :*
  du c /21318/411 : - 97 000,00 €
  au c /2313/411/260 : + 97 000,00 €

- *Crédits complémentaires relatifs aux travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population :*
  du c/2315/020/651 : - 200 000,00 €
  au c/2313/251/950 : + 200 000,00 €

- *Crédits complémentaires relatifs à l'opération Facily :*

  du c/2188/020 : - 407,00 €

  au c/2183/020/810 : + 407,00 €

- *Crédits complémentaires relatifs à l'opération Rénovation de l'école Conti :*

  du c/2313/020 : - 800,00 €

  au c/2313/212/240 : + 800,00 €

RAPPORT N° 5 : Demande de Dotation Globale d'Equipement pour les courts de tennis extérieurs

Rapporteur : David LAZARUS

La municipalité souhaite réaliser trois courts de tennis extérieurs et un plateau d'évolution.

Les dépenses prévues sont estimées à 275.525,00 € HT.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ces travaux et à solliciter une subvention à hauteur de 40% de leur montant (plafonné à 80.000,00 €) auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010.

RAPPORT N° 6 : Déclassement du domaine public communal et cession de logements 104, 116 et 120 rue Conti

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

1. Cession des bâtiments

La gestion d'un parc de logements n'étant pas une activité prioritaire pour une commune, la Ville de CHAMBLY projette de céder les bâtiments sis 104, 116 et 120 rue Conti (soit 6 logements) à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Oise pour un montant de 222.000,00 €, conformément à l'estimation du service des domaines en date du 3 août 2009.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession et à signer l'acte de vente avec l'OPAC de l'Oise.

2. Déclassement du domaine public communal

Dans le cadre du projet exposé ci-dessus, les bâtiments sis 104, 116 et 120 rue Conti appartenant au domaine public communal, il convient de procéder à leur déclassement.

Les conseillers municipaux sont invités à autoriser le déclassement du domaine public communal des bâtiments sis 104, 116 et 120 rue Conti (soit 6 logements) en vue de leur cession à l'OPAC de l'Oise.

MARCHES ET DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

RAPPORT N° 7 : Aménagement du carrefour Vauquelin

Rapporteur : David LAZARUS

1. Lancement de la consultation

Par délibération n° 16 du 25 septembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le programme d'aménagement du carrefour Vauquelin.

Les travaux envisagés ont pour objectifs :
- la sécurisation des circulations piétonnes et routières
- le maintien des flux de circulation et l'amélioration de la fluidité du trafic
- la mise en séparatif des réseaux EU / EP de la place
- l'aménagement d'espaces verts

Le montant de ces travaux est estimé à 450.000,00 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SAEM dont les premières études ont été transmises au Conseil Général de l'Oise pour avis.

Les services du Département ayant rendu un avis favorable aux principes d'aménagements projetés, et compte tenu du montant estimé des travaux, ces derniers feront l'objet d'une consultation par voie de marché à procédure adaptée.

Le délai d'exécution prévisionnel des travaux s'élève à 5 mois.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Monsieur le Maire à :
- lancer la procédure de consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics ;
- signer le marché correspondant.

2. Signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Oise

Les travaux d'aménagement du carrefour Vauquelin étant réalisés sur les routes départementales n° 924, 49 et 21, il est nécessaire de passer une convention avec le Conseil Général de l'Oise, gestionnaire du domaine public concerné.

Cette convention définit les caractéristiques des aménagements, leurs conditions de réalisation, les responsabilités et les dispositions financières.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

RAPPORT N° 8 : Extension du réseau de fibres optiques – Attribution du marché

Rapporteur : David LAZARUS

La Ville de Chambly souhaite prolonger son réseau de fibres optiques afin de raccorder un certain nombre de bâtiments communaux.

La consultation lancée le 27 août 2010, avec une réponse pour le 24 septembre, vise à étendre l'ensemble des services informatiques et téléphoniques en transportant voix et données mais aussi à sécuriser les bâtiments municipaux de la ville.

La commission municipale des marchés s'est réunie le 24 septembre 2010 afin de procéder à l'ouverture des offres. Une seule offre a été reçue. Le service informatique a été chargé d'analyser cette proposition.

La commission se réunira à nouveau le 11 octobre 2010, afin de prendre acte de l'analyse et d'émettre un avis sur l'entreprise à retenir.

RAPPORT N° 9 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Autorisation de déposer une CDAC – Lot n° 1

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, la ville a entamé des négociations avec un opérateur cinématographique pour l'implantation d'un ensemble cinématographique sur le lot n° 1.

Le projet consiste en la construction de 10 salles de cinéma et d'une salle de spectacle municipale de 490 sièges à usage mixte, que la ville acquerrait en VEFA. Le lot n° 1 serait ainsi vendu 400 000 €.

Afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet, il a été convenu avec ledit opérateur de déposer au plus vite une demande d'autorisation commerciale auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial siégeant en matière cinématographique.

Dans ce contexte, la ville, en sa qualité de propriétaire, doit autoriser l'exploitant à déposer cette demande.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la SAS CHAMBLY CINEMA dont le siège social est situé 23, rue des Filoirs 77480 BRAY SUR SEINE, représentée par M. Jean Pierre LEMOINE en sa qualité de gérant, à déposer une demande d'autorisation commerciale auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial siégeant en matière cinématographique aux fins de la construction et l'exploitation d'un ensemble cinématographique de 10 salles de cinéma plus une salle de spectacle municipale à usage mixte sur le lot n°1 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à CHAMBLY ;
- de dire que cette autorisation n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2010 et qu'au-delà de cette date si aucun dossier n'a été effectivement déposé auprès de la CDAC compétente, cette autorisation sera nulle de plein droit et l'exploitant ne pourra plus s'en prévaloir ;
- de dire, qu'en cas d'avis favorable de la CDAC et de la non réalisation de l'opération par la SAS CHAMBLY CINEMA , que cette autorisation devra être cédée, à prix coutant, à toute société qui sera présentée par la ville uniquement ;
- d'autoriser, en cas d'avis favorable de la CDAC , la vente du lot n° 1 à la SAS CHAMBLY CINEMA pour un montant de 400 000 €.

❖ **Information au Conseil municipal : Adhésion de la ville à la campagne de la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés « Porteurs d'Eau »**

A Chambly, le 5 octobre 2010